



quel est le delai pour les visite medical nouvelle ebauche

Par **lapunaise63**, le **07/07/2009** à **16:35**

Bonjour je souhaiterai connaitre le delai que les entreprise ont pour faire passer la visite medical a un nouvel embaucher?
merci par avance de me repondre car je suis en litige avec mon ancienne entreprise.de plus je suis reconnu travailleur handicaper

Par **Cornil**, le **09/07/2009** à **21:30**

Bonsoir "lapunaise63"

pour un salarié ordinaie, avant la fin de la période d'essai.
Pour certains salariés dont travailleurs handicapés, avant même l'embauche (CT R4624-19), si bien sûr le salarié a informé l'employeur de cette situation.
Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est facultatif!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)